**ARRÊTÉ ACCORDANT A M. /MME …………………**

**UNE AUTORISATION SPÉCIALE D’ABSENCE POUR PERSONNE VULNÉRABLE**

*(fonctionnaire régime spécial, fonctionnaire régime général et contractuel régime général)*

Le *……………………… (Maire/Président) de ………………*,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment son article 20,

- Vu le décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

- Vu la note de la DGCL du 12 novembre 2020 relative aux modalités de prise en charge des agents territoriaux vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2,

- Considérant que par courrier du……………….. *M. /Mme*…………………… *(prénom, nom)*, *(grade ou agent contractuel)* a présenté une demande d’autorisation spéciale d’absence car compte tenu de son é**tat de santé *il/elle* présente un risque de développer une forme grave de la maladie Covid-19** ;

- Considérant le certificat médical établi par le médecin traitant ou le médecin de ville du …………………. au …………………… inclus attestant que *M. /Mme ………….. (prénom, nom)* est atteint d’une des pathologies présentant un risque de développer une forme grave de la maladie Covid-19,

- *(Pour les agents relevant du régime général)* Considérant l’arrêt de travail dérogatoire établi par l’agent sur la plateforme declare.ameli,

- Considérant que le recours au télétravail est impossible, qu’aucun aménagement de poste ne peut être effectué dans le respect des mesures de protection et que l’agent ne peut pas être réaffecté dans un autre emploi correspondant à son grade,

- Considérant que satisfaction peut lui être donnée,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** – Du…………………………………… au …………………………. / A compter du ……………………………, *M./Mme* …………………………….. *(prénom, nom)*, *(grade ou agent contractuel)*, bénéficie d'une autorisation spéciale d’absence.

**ARTICLE 2ème** - Pendant cette période, *il/elle* percevra l'intégralité de sa rémunération d'activité[[1]](#footnote-1) et bénéficiera du maintien de ses droits à l’avancement et à la retraite.

**ARTICLE 3ème** – Pendant cette période, *M./Mme* …………………………….. *(prénom, nom)* n’ouvrira pas de droits à acquisition de jours de réduction du temps de travail.

**ARTICLE 4ème** - En application des dispositions de l’article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5ème** – Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e), sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à ………….., le XX mois 20XX,

Le …………………. *(Maire/Président)*,

*(nom, prénom, signature et cachet lisibles)*

Je, soussigné(e), …………………………… certifie avoir reçu ce jour un exemplaire du présent arrêté.

Date et signature :

1. Le régime indemnitaire est maintenu, même si une délibération prévoit sa suppression lors des autorisations spéciales d’absence, ou ne prévoit pas de disposition spécifique.

Pour les agents du Régime Général, si les conditions sont réunies, la collectivité pourra déduire du montant de la rémunération les indemnités journalières versées à l’agent par la CPAM. La collectivité peut demander la subrogation des indemnités journalières en déclarant l’attestation de salaires sur net-entreprises. [↑](#footnote-ref-1)